

Service instructeur
Développement Economique,
Enseignement Supérieur et Tourisme

N° 2010607

Service consulté
DIF

Soutien à la Plate-Forme d'Initiative Locale (PFIL) Sud Alsace Initiative

Résumé : Dans le cadre du présent rapport, il vous est proposé d'accorder à la Plate-Forme d'Initiative Locale (PFIL) Sud Alsace Initiative une subvention de 10 000 € pour l'année 2007.

La PFIL Sud Alsace Initiative créée en septembre 2000, regroupe autour d'une association plusieurs collègues d'institutionnels et de professionnels.

Le territoire d'intervention de la PFIL Sud Alsace Initiative comprend des Comités d'Agréments Locaux (CAL), en l'occurrence le CAL « Thur Doller », le CAL « Pays de la Région Mulhousienne », le CAL « Pays du Sundgau » et le CAL « Porte du Sundgau, Trois Frontières, Pays de Sierentz ».

La PFIL soutient les porteurs de projets de création/reprise d'entreprises en renforçant leurs fonds propres par l'octroi de prêts d'honneur (qui vont de 3 000 € à 15 000 €, avec une moyenne de 7 500 € par dossier) sans garantie ni intérêts, afin de faire effet de levier auprès des organismes bancaires.

Pour financer ces prêts, la PFIL dispose d'un fonds d'intervention alimenté par la Caisse des Dépôts et Consignations, la Région Alsace, le Département du Haut-Rhin, les communes et les groupements intercommunaux, les banques et les entreprises.

Le fonctionnement de la structure est assuré notamment par des subventions directes ou indirectes (FSE, Région, Département du Haut-Rhin, Banques, CCI Sud Alsace Mulhouse...) et des cotisations provenant des membres de l'association.

Depuis 2006, pour soutenir cette structure dont l'activité contribue à la création d'emplois, l'intervention du Département s'est traduite comme suit :

- au titre du fonctionnement de la structure, versement d'une subvention de 10 000 € pour lui permettre de faire face à ses charges,
- dans le cadre du plan de revitalisation économique (PRE) pour renforcer l'activité de la PFIL en faveur du développement économique local : soutien spécifique afin de permettre à la PFIL de doubler sa capacité d'intervention et d'accompagner ainsi 50 porteurs de projet par an sur une période de trois ans :
 - Investissement : 570 000 € (à raison de 190 000 € par an) pour abonder le fonds d'intervention et ainsi augmenter la capacité d'octroi de prêts,
 - Fonctionnement : 90 000 € (à raison de 30 000 € par an) au titre du financement d'un poste d'assistante de développement chargée d'instruire les demandes et d'accompagner les porteurs de projets.

La plupart des demandeurs sont issus des secteurs du commerce et des prestations de services aux particuliers et aux entreprises qui échappent traditionnellement aux aides à la création d'entreprises.

L'opération est à présent bien engagée et c'est grâce au recrutement d'une assistante au 1^{er} janvier 2007 que la PFIL a réussi à développer son activité.

L'objectif initial est largement atteint dans la mesure où 26 prêts d'honneur représentant un montant de 191 390 € ont déjà été octroyés sur l'enveloppe du Conseil Général depuis le 8 janvier 2007.

A l'instar de 2006 et hors plan de revitalisation, la PFIL sollicite le Département, au titre de 2007, afin d'obtenir une subvention de fonctionnement de 10 000 €.

Ce soutien lui permettrait d'équilibrer son budget sans avoir recours à sa trésorerie qui suffirait tout juste à couvrir son déficit de 2007 et celui de 2008.

Le budget prévisionnel de la PFIL pour 2007 est le suivant :

Prévisionnel 2007	En euros
PRODUITS	
SUBVENTION D'EXPLOITATION	115 871
CCI Sud Alsace Mulhouse (Personnel mis à disposition par la CCI)	13 900
CCI Sud Alsace Mulhouse (MAD gratuite de biens et services)	6 109
Fonds européen FSE	5 000
Région Alsace	15 245
PCE	7 930
DDTE/CDC	9 687
Conseil Général subvention de fonctionnement	10 000
Conseil Général - plan de revitalisation	30 000
Banques	3 000
Maison de l'Emploi Mulhouse	15 000
COTISATIONS DES MEMBRES	1 500
PRODUITS FINANCIERS	5 810
PRODUITS EXCEPTIONNELS (tickets restaurants)	1 980
Total produits	125 161

CHARGES	
ACHAT ET SERVICES	50 331
Fournitures administratives	2 500
Honoraires	8 500
Publicité et frais de réceptions	2 672
Catalogues et imprimés	9 500
Voyages et déplacements	2 100
Remboursement. Frais	3 300
Frais postaux et de télécommunications	1 000
Frais Internet	1 410
Frais bancaires	2 660
Frais fonctionnement CCISAM	5 000
Tickets restaurant	4 130
Matériel informatique	1 450
IMPOTS ET TAXES	120
FRAIS DE PERSONNEL	71 410
Rémunération du personnel	42 600
Charges patronales	14 910
Mise à dispo. personnel CCISAM	13 900
DOTATIONS AMORT & PROV	1 000
CHARGES FINANCIERES	2 300
Total charges	125 161

Depuis 2000, la PFIL a contribué à la création et au maintien de 424 emplois (dont 70 au titre du PRE).

Le taux de pérennité des entreprises est de 88,83 %.

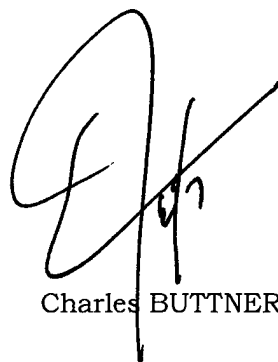
Ce dispositif performant favorise les conditions de démarrage, de pérennité et de développement des jeunes entreprises. Il répond aux attentes des entrepreneurs et est un facteur déterminant de leur réussite.

Au vu du succès remporté par la PFIL et de son impact sur le développement économique local, une contribution de 10 000 € pourrait lui être attribuée en 2007.

En conclusion, je vous propose :

- d'accorder une subvention de fonctionnement d'un montant de 10 000 € en faveur de la PFIL « Sud Alsace Initiative » au titre de l'exercice 2007,
- de prélever la dépense correspondante sur le programme F024, enveloppe 80280, chapitre 65, nature 6574, fonction 93 du budget départemental.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER